

Conseil d'administration du jeudi 23 septembre 2021

18 membres sur 30 sont présents. Le Quorum est atteint et Monsieur DOUAY, Principal du collège et Président du CA ouvre la séance à 17h15.

Monsieur DOUAY précise que suite au départ de M. ANDOU, Madame Nathalie BETTE, adjoint-gestionnaire vient d'être nommée sur le poste. Il précise également que Monsieur Vincent FAUVELLE, CPE, supplée à Mme VASSEUR le temps de son congé maternité.

Madame Nathalie BETTE est nommée secrétaire de séance.

Madame BOQUET-DEFIEF arrive à 17h21.

I. Adoption de l'ordre du jour.

Monsieur DOUAY présente l'ordre du jour ; il souhaite ajouter un point 13, intitulé « Questions diverses » (même si celles-ci sont arrivées peu de temps avant le CA) et demande aux membres du CA de se positionner pour adoption.

19 vote pour. L'ordre du jour est adopté.

II. Adoption du CR du précédent CA.

Monsieur DOUAY demande au membre du CA l'adoption du CR du précédent CA qui a eu lieu le 5 juillet 2021. Il précise qu'il a été rédigé par les professeurs.

19 vote pour. Le CR du précédent CA est adopté.

Madame MATHUREL arrive à 17h25.

III. Délégation de signature.

Monsieur DOUAY informe qu'il a délégué sa signature à Monsieur Madame Nathalie BETTE, adjoint gestionnaire pour :

- la signature des actes de l'ordonnateur:
 - bons de commande à hauteur maximale de 800 euros HT
 - mandatements
- le fonctionnement interne de l'établissement:
 - autorisation d'absence des personnels administratifs et techniques

Monsieur DOUAY rappelle que cette délégation est personnelle et n'est pas soumise au vote du CA. Il précise que cette délégation est effective jusqu'à son départ ou celui de Madame BETTE et qu'elle peut-être retirée à tout moment. Il ajoute que cette délégation ne le dessaisit pas de ses compétences et responsabilités dans les domaines délégués.

IV. Attribution des logements pour nécessité absolue de service.

Monsieur DOUAY informe le CA que :

- Madame BETTE, adjointe-gestionnaire nommé au 1^{er} septembre 2021 se voit attribuer de par ses fonctions un logement de fonction.
- Monsieur DOUAY, Principal nommé au 1^{er} septembre 2021 a obtenu une dérogation à l'obligation de loger pour l'année 2021-2022.

V. Répartition des IMP (Indemnités pour Mission Particulière)

Monsieur le Principal demande aux membres du CA de se positionner sur la répartition des IMP suivantes :

- Coordination EPS : 0.5 IMP attribuée à Monsieur WAQUET / 0.5 IMP attribuée à Monsieur CORDIER
- Cabinet Histoire/Géographie : 0.5 IMP à Madame CROCHET
- Technologie : 1 IMP à Monsieur REMY
- Devoir faits : 0.5 IMP à Madame VASSEUR
- Référent culturel : 0.25 IMP à Madame VILLETARD
- Référent numérique : 1 IMP à Monsieur HUBERT
- Coordonnateur PIAL : 0.5 IMP Monsieur DEHAY

Monsieur DOUAY précise que l'attribution de ces IMP est une compétence facultative du CA qui se positionne pour avis.

Il précise que 0.25 IMP sera attribuée à un autre collègue lors du départ en congé maternité de Madame VILLETARD.

20 votes POUR

VI. PAC80

Monsieur DOUAY rappelle que le collège est inscrit au dispositif PAC 80.

Il précise que le PAC collégiens 80 permet la mise en place de parcours artistiques et culturels pour les collégiens samariens.

7 dossiers de niveau 1 (les Rendez-vous culturels) ont été remontés pour instructions auprès du conseil départemental.

Monsieur DOUAY précise que « Les RDV culturels » reposent sur le principe d'une sensibilisation de tous les élèves à l'art et la culture (rencontre avec un artiste, une œuvre, un lieu, un métier). Il ajoute par ailleurs qu'il est important de soutenir la vie culturelle locale dans ce contexte de crise sanitaire.

Monsieur DOUAY fait la lecture de ces dossiers :

- Projet 1 : Lens ou la renaissance d'un lieu marqué par l'exploitation minière (niveau 5^{ème} et SEGPA)
- Projet 2 : Ballade sur les traces de la grande guerre (niveau 3^{ème} et SEGPA)
- Projet 3 : Du Monde gaulois au Monde gallo-romain (niveau 5^{ème})
- Projet 4 : Le théâtre (ULIS)
- Projet 5 : L'Homme et son environnement depuis la Préhistoire (niveau 6^{ème} et SEGPA)
- Projet 6 : Musée de Picardie (6^{ème})
- Projet 7 : Voyage dans le Monde de Jules Verne (Niveau 5^{ème} et SEGPA)

Monsieur DOUAY informe que la subvention obtenue par le collège pour les projets de niveau 1 est de 6422,50 € pour 367 élèves (15*367+2.5*367 pour le déplacement) sachant que le collège :

- Paie 10% de cette somme
- Paie la différence si les projets retenus dépassent les 6422,50 €

Le département subventionne ainsi les projets déposés, sous réserve de validation, à hauteur de 5780,50 euros.

Une demande de subvention pourra être faite, en cas de besoin, auprès du SISCO.

Monsieur DOUAY souhaite recueillir l'accord de principe des membres du CA sur la signature de la convention à venir.

20 votes POUR

VII. Contrat et convention

Monsieur DOUAY donne la parole à Madame BETTE pour faire le point sur 2 projets qui aboutiront à la signature de conventions lors d'un prochain CA :

1. un conventionnement avec le P.H.M.A. et son cluster aéronautique ALTYTUD pour permettre le passage du Brevet d'Initiation Aéronautique (B.I.A.) par quelques élèves du collège. Madame BETTE participera le lundi 4 octobre à une réunion d'information à Méaulte
2. un conventionnement avec la société LYRA NETWORK pour l'utilisation de la plate-forme de paiement PAYZEN pour permettre le paiement en ligne par carte bleue de la restauration scolaire, des voyages... qui sera normalement mis en fonction à compter du 1^{er} janvier 2022.

Madame LEFEBVRE arrive à 17h41.

VIII. DMB

Pas de DBM pour ce CA.

IX. PROJET D'ETABLISSEMENT

Monsieur DOUAY revient sur la méthodologie de l'écriture du projet d'établissement. Il précise que cette rédaction a commencé par une autoévaluation en interne de l'établissement. Il ajoute que ces travaux ont été précédés d'un **dialogue de gestion** avec le conseil départemental (19 octobre 2020), de **rencontres avec les élus locaux** (municipalités – conseil départemental), et d'**échanges avec l'ensemble des directeurs des écoles** de secteur.

Méthodologie utilisée pour mener l'autoévaluation du collège:

- **Partage d'indicateurs en amont des travaux portant sur l'auto-évaluation de l'établissement :**
 - Indicateurs APAE (Aide au Pilotage et à l'Auto-évaluation des Etablissements)

- Fiche indicateurs et radar de l'établissement
- Indicateurs complémentaires transmis par la DEPP (mentions aux DNB, positionnement du collège /département : taux de réussite au DNB et orientation en 2GT,...) et par l'Inspection de l'Education Nationale - circonscription de Doullens (Demandes de dérogations)
- Contrat d'objectifs en cours.
- Fiches de données du conseil départemental.

➤ **Constitution de groupes de travail « personnels enseignants et non –enseignants »**

2 groupes de travail ont recensé les **points d'appui – leviers et éléments favorables** au bon fonctionnement de l'établissement et les **points de vigilance – freins et éléments à retravailler** autour de 3 domaines :

- ❖ **Offre de formation, environnement, structure, communication externe et partenariat.**
- ❖ **Apprentissages, pratiques pédagogiques, suivi des élèves et parcours d'orientation.**
- ❖ **Climat scolaire, communication interne et bien-être des élèves et des personnels.**

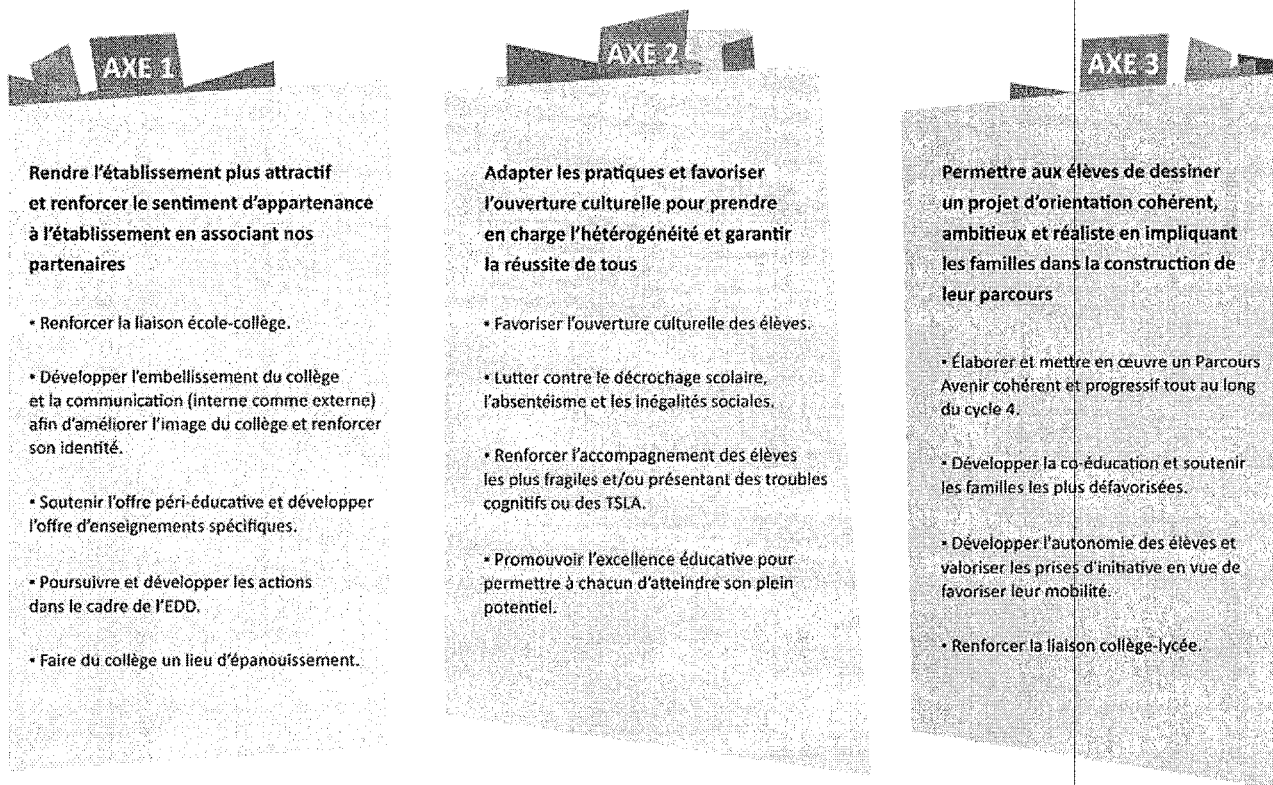
L'inscription à ces groupes de travail s'est faite sur le volontariat. 18 personnels ont contribué aux échanges.

Le choix n'a pas été d'attribuer un domaine à un groupe mais de faire un travail en relais dont les analyses ont été enrichies au fur et à mesure des rencontres jusqu'à ce qu'un travail abouti puisse être présenté en conseil pédagogique.

- **Analyse des points d'appui et des points de vigilance recenser par les groupes de travail en conseil d'enseignement.**
- **Restitution des travaux et finalisation de l'auto-évaluation en conseil pédagogique.**

Méthodologie utilisée pour la rédaction du projet d'établissement:

- **Définition de 3 axes émanant de l'autoévaluation de l'établissement déclinés en 13 objectifs.**



➤ **Constitution de groupes de travail « personnels enseignants et non –enseignants » lors de la journée banalisée du lundi 5 juillet 2021**

3 groupes de travail tournant ont recensé les **stratégies à mettre en place** et définis les **résultats attendus** autour des 13 objectifs retenus.

- **Ecriture du projet d'établissement pendant les congés d'été par le Principal.**
- **Relecture du projet d'établissement lors des conseils d'enseignement de pré-rentree 2021.**
- **Validation du projet d'établissement par les équipes pédagogiques.**
- **Validation du projet d'établissement par les représentants de parents d'élèves.**

Monsieur DOUAY représente sommairement le projet d'établissement connu de tous et demande aux membres du CA de se positionner sur son adoption.

Monsieur DEKYDTSPOTTER, représentant du Conseil Départemental de la Somme, souligne que le projet d'établissement est ambitieux, intéressant et bien construit.

21 vote pour. Le projet d'établissement 2021-2026 du collège Jean Moulin est adopté.

DEKYDTSPOTTER quitte le CA à 18h10

X. BILAN FSE

Madame COELHO présente le bilan 2020/2021 du FSE. Le nombre d'adhérent pour l'année scolaire 2020/2021 était de 279 (soit 91 % des élèves). Le résultat de l'année 2020/2021 s'élève à -1084,79 €.

Une subvention du SISCO est attendue. La PEEP va faire un don de 1500 € pour participation à l'achat des casiers.

XI. BILAN ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE.

Monsieur CORDIER présente le bilan de l'AS.

Le bilan de l'AS est équilibré. Le nombre de licenciés étaient de 29 pour l'année scolaire 2020-2021. Malgré la situation sanitaire, l'UNSS a encaissé la cotisation de l'AS de 1200 €. Elle envisagerait cependant une compensation.

Pour les licenciés 2020-2021, il est étudié la possibilité d'une gratuité pour 2021-2022 et une cotisation pour les nouveaux de seulement 10 € (au lieu de 20).

En raison de la crise sanitaire, il n'est toujours pas prévu de compétition inter-niveaux ou inter-établissements.

Les rencontres internes au Collège Jean Moulin seront organisées le mercredi après-midi, à raison d'une fois par mois.

Les professeurs d'EPS, ainsi que Monsieur Douay, souhaite que la sortie VTT soit renouvelée, éventuellement à plusieurs reprises dans l'année.

Le CROSS 2021-2022 se déroulera le 19 octobre 2021 au stade Potez (le matin pour les 6^{èmes} et les 5^{èmes}, l'après-midi pour les 4^{èmes} et les 3^{èmes}).

XII. BILAN OCCE

Voir document joint.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

Ces questions ont été formulées par les représentants des parents d'élèves.

1. A qui devons-nous nous adresser pour essayer d'obtenir un transport pour les élèves sur les extérieurs d'Albert qui ont environ 30 mn de marche pour se rendre au collège (exemple : pour le côté Bouzincourt peut être que le bus transportant les élèves de Bouzincourt avec un arrêt dans l'entrée d'Albert pourrait faciliter leur trajet au moins le matin et le soir ?)

Réponse : Les transports scolaires sont du ressort du Conseil Régional. La personne à contacter est Monsieur Jacquet.

2. Une enveloppe fournitures avait été évoquée par Monsieur Brunel du SISCO lors du premier CA l'an dernier ; est-elle réservée aux établissements scolaires pour les fournitures de début d'année ou des parents ayant des difficultés financières ont-ils la possibilité d'avoir une aide pour les fournitures ?

Réponse : cette enveloppe est destinée à permettre à l'établissement de commander les fournitures de début d'année pour chaque élève.

3. Dans le deuxième cas, quelle démarche doivent-ils effectuer et quelles sont les conditions requises pour obtenir cette aide ?

Réponse : une famille ayant des difficultés financières pour l'achat des fournitures scolaires peut faire une demande d'aide via le fonds social de l'établissement ; un formulaire peut être demandé à l'intendance. Le fonds social peut aider les familles pour la prise en charge des frais de restauration scolaire, pour l'achat de tenues de sport, pour l'achat de fournitures scolaires ou d'ouvrages. Une commission (composée du chef d'établissement, de la gestionnaire, de l'assistante sociale, du CPE) examine régulièrement les demandes et détermine le montant de l'aide qui peut être apportée et en informe les familles. Les familles peuvent aussi faire une demande de bourse de collège en ligne (la campagne est ouverte jusqu'au 21/10/2021).

4. Pour combler la perte de l'opération chocolat de l'an dernier, en plus de celle-ci, cette année nous souhaiterions réaliser un projet pour le marché de Noël (une vente de calendrier) où nous souhaiterions réaliser des photos dans l'enceinte du collège, afin de rejoindre le projet de valorisation de l'établissement. Pour cela nous aimerions représenter toutes les équipes, les différentes sections ou club, ainsi que les différentes classes, bref l'ensemble des occupants de cet établissement, mais pour cela nous aurions besoin de savoir comment gérer le droit à l'image puisque ce calendrier ne restera pas dans l'enceinte du collège, et de plus si des enseignants souhaitaient se joindre à nous pour le réaliser cela nous conviendrait.

Réponse : Madame Barbier, secrétaire de direction, va fournir aux parents le modèle pour qu'ils rédigent l'autorisation de droit à l'image. Toutes les équipes vont être sensibilisées au projet.

Monsieur DOUAY remercie tout le monde et lève la séance à 18h30.

